
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 22/1 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.1.59201

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

JEAN DURLIAT

BULLETIN D'ÉTUDES PROTOMÉDIÉVALES

IV – Systèmes de pensée*

La diversité des ouvrages reçus durant les deux dernières années souligne l'importance des études sur la période qui nous intéresse. Mais elle suscite un certain malaise à cause des divergences parfois considérables dans l'appréciation de l'époque qui n'est pas toujours considérée pour elle-même. Certains la présentent comme la fin d'une Antiquité dont on ne se préoccupe pas de savoir où elle conduit tandis que d'autres voient surtout en elle le début du moyen âge et la jugent en fonction de ses développements futurs. La situation particulière de l'époque et l'état d'esprit des contemporains disparaissent derrière une vision catastrophiste ou

* Treize ouvrages sont ici recensés:

1. Ouvrages reçus par Francia:

- AURELIUS VICTOR, *De caesaribus*, translated with an introduction and commentary by H. W. Bird, Liverpool (Liverpool University Press) 1994, XXX–228 p. [cité: AURELIUS VICTOR].
- EUTROPIUS, *Breviarium*, translated with an introduction and commentary by H. W. Bird, Liverpool (Liverpool University Press) 1993, LVII–186 p. [cité: EUTROPE].
- VEGETIUS, *Epitome of Military Science*, translated with notes and introduction by N. P. Miller, Liverpool (Liverpool University Press) 1993, XXX–152 p. [cité: VÉGÈCE].
- *The City in Late Antiquity*, edited by John Rich, Londres (Routledge) 1992, VIII–204 p. [cité: CITY].
- P. S. BARNWELL, *Emperor, Prefects and King*, Londres (Gerald Duckworth) 1992, VII–248 p. [cité: BARNWELL].
- Frank M. CLOVER, *The Late Roman West and the Vandals*, Hampshire (Variorum) 1993, 300 p. (Collected studies, 401) [cité: CLOVER; les chiffres romains renvoient au numéro des articles].
- Elisabeth MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, Paris (CNRS Editions) 1993, 399 p. (CNRS Histoire) [cité: MALAMUT].
- Harald SIEMS, *Handel und Wucher im Spiegel frühmittelalterlicher Rechtsquellen*, Hannover (Hahn-sche Buchh.) 1992, CXVI–915 p. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 35) [cité: SIEMS].
- Thomas STERNBERG, *Orientalium more secutus. Räume und Institutionen der Caritas des 5. bis 7. Jahrhunderts in Gallien*, Münster (Aschendorff) 1991, 334 p. (Jb. für Antike und Christentum. Ergänzungsband 16) [cité: STERNBERG].

2. Ouvrages reçus par l'auteur:

- *La storia economica di Roma nell'alto Medioevo alla luce dei recenti scavi archeologici*, a cura di Lucia Paroli e Paolo Delogu, Firenze (All'Insegna del Giglio) 1993, 366 p. [cité: ROMA].
- Javier ARCE, *España entre el mundo antiguo y el mundo medieval*, Madrid (Taurus) 1992, 226 p. [cité: ARCE].
- Martin HEINZELMANN, *Gregor von Tours: »Zehn Bücher Geschichte«, Historiographie und Gesellschaftskonzept im 6. Jahrhundert*, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 1994, X–275 p. [cité: HEINZELMANN].
- Reinhold KAISER, *Das römische Erbe und das Merowingerreich*, München (Oldenbourg) 1993, IX–157 p. (Enzyklopädie deutscher Geschichte, 26) [cité: KAISER].

Pour les abréviations, voir Bulletin d'études protomédiévales, III — La loi, dans: Francia 20/1 (1993) 79 n. 1.

téléologique de leur attitude. En particulier des distorsions surgissent entre ce qu'ils ont réellement dit et pensé et les idées que nous leur attribuons. C'est pourquoi il est intéressant de comparer les manières de penser de l'époque protomédiévale, ses systèmes de pensée, aux nôtres.

*

Le manuel de KAISER n'affronte pas les sources, faute de place, mais souligne l'ampleur des efforts à accomplir pour rapprocher les points de vue. En outre, il met en évidence l'impossibilité de rester neutre, avec toutes les conséquences impliquées par le choix de l'A. L'ouvrage se compose en effet de deux parties. La première rappelle les données considérées comme acquises, en particulier les événements politiques. Elle envisage tour à tour les fondements romains du *Regnum Francorum*, l'intégration des Romains et des Francs dans le Royaume, l'apogée de celui-ci et enfin la décadence du pouvoir mérovingien au profit des maires du palais. La seconde analyse les questions posées aux historiens par le legs du Bas-Empire, les origines des Francs, l'expansion du *regnum*, l'installation des conquérants et l'organisation interne du royaume. Toutes les questions importantes sont envisagées, toutes les opinions sont présentées et on admire que tant de choses aient été dites en si peu de pages et avec une telle clarté. On retiendra surtout que le monde mérovingien est un immense chantier où tout est loin d'être connu.

Mais ce livre n'est pas un simple état de la question. Dès le début de la première partie, l'A. porte un jugement sur les institutions romaines, même si le premier paragraphe de la seconde partie insiste sur la diversité des interprétations possibles. Là se révèle le choix de KAISER, son système de pensée, qui commande la suite, dans laquelle il ne cache pas ses préférences parmi la multitude des opinions. Nous ne les discuterons pas, car il faudrait revenir aux sources, mais il convient d'en mesurer les implications. Comme la documentation occidentale sur l'Empire, au V^e siècle, est particulièrement pauvre, l'idée s'insinue aisément d'une dislocation des institutions et de l'installation des Francs dans un cadre délabré. C'est pourquoi, au lieu de prendre la suite de l'Empire, ils reçoivent un héritage, comme l'annonce le titre. Ainsi l'administration centrale franque peut être présentée comme l'extension d'une administration privée d'origine franque à l'ensemble du royaume (p. 89). De même la situation réputée misérable des curiales conduit à ne plus parler d'eux à partir de la prise du pouvoir par les Francs. Nous reviendrons sur cette question à propos des travaux de BARNWELL et de LEPELLEY (dans CITY). Enfin l'idée que les Francs aient tenu un budget semble anachronique (p. 96). C'est une grave question de savoir si les phénomènes de continuité, administrative ou autre, se limitent à quelques domaines, comme l'Eglise (p. 101), ou concernent de plus vastes pans de la vie sociale. Même quand on traite de la Gaule mérovingienne, il ne faut pas non plus oublier qu'elle occupe une région ayant appartenu à l'ensemble de l'Empire. Occulter la *pars Orientis* conduit à minimiser l'importance des relations entre les Francs et l'empire d'Orient ou à se priver d'informations importantes, telles les remarques de J. Gasco sur les bucellaires (L'institution des bucellaires, dans: Bull. Inst. fr. Archéo. or. 76 [1976] 143-156) qui remettent en cause l'interprétation de cette institution en Occident comme une série d'armées privées (p. 52). D'autre part, c'est en Orient que furent définies l'idéologie et la politique religieuse de tout l'Empire. C'est là que le christianisme fut proclamé religion officielle par Théodose I^{er}, pour l'ensemble de l'Etat. Les Mérovingiens n'ont-ils pas continué cette politique et peut-on se contenter de noter que l'histoire du royaume mérovingien est très liée à celle de l'Eglise (p. 101)?

La lecture du livre de KAISER suggère une clé pour la compréhension des divergences entre les chercheurs. Elles tiennent pour une part aux liens intimes qui unissent l'histoire du Bas-Empire et celle des royaumes germaniques: toute conception de l'une rejaillit sur celle de l'autre. Or nous ignorons trop souvent ce qui se passe du côté des »invasions« qui nous est le moins familier. L'époque protomédiévale doit impérativement être étudiée comme un tout, d'un bout à l'autre de son développement. L'A. propose une autre explication: là où se

tarissent les sources fleurissent les théories (p. 1). Mais sont-elles, à notre époque, plus rares que difficiles à interpréter?

Dans un travail monumental, SIEMS poursuit un triple but, comme il le rappelle dans sa conclusion. Le sujet est la législation sur le commerce et l'usure pendant le haut moyen âge, ce qui explique le plan en deux parties. Toutes les sources sont passées en revue, afin de dégager leur spécificité et d'harmoniser les rapports existant entre elles. A cette fin, chaque chapitre est précédé d'un état de la question sur les sources juridiques analysées par la suite. De là découle le plan à l'intérieur de chaque partie: les divers paragraphes étudient avec beaucoup de rigueur et de finesse chaque passage concernant le sujet; celui-ci est cité *in extenso*, grâce à quoi le lecteur peut juger par lui-même la qualité de l'interprétation. Enfin l'A. ambitionne d'étudier la diffusion des textes juridiques; c'est pourquoi il cite constamment tous les textes postérieurs qui reprennent le document étudié, en indiquant les modifications qu'il a alors subies. Il insiste en particulier sur les coupures qui arrivent à dénaturer la portée d'un passage. La bibliographie est constamment citée, ce qui fait de cette recherche un modèle d'érudition allemande et un ouvrage de référence pour qui s'intéresse soit au commerce ou à l'usure, soit à l'histoire du droit entre l'installation des Germains et la fin de l'époque carolingienne. Bien plus, il cite et commente nombre de textes non juridiques qui permettent de comparer la loi à son application.

Cette vaste enquête conduit à des conclusions précises et argumentées. D'abord le droit germanique est d'une très grande diversité tant à un même moment qu'à deux époques différentes. En particulier il convient de distinguer entre le droit purement germanique, essentiellement le droit franc issu de la loi salique, et les droits qui conservaient une part variable de l'acquis romain, comme le droit wisigothique, ou entre les lois et les formulaires. Mais cette diversité est si grande qu'on ne trouve pas de principe unificateur. En particulier le même terme, comme *usura*, recouvre des notions sensiblement différentes. En outre, la législation germanique est moins complète et moins rigoureuse que celle des Romains, ce qui induit une nette régression de la pensée juridique après les invasions. Par exemple, les lois procèdent plus par interdiction que par affirmation de ce qu'il convient de faire et manquent souvent de sanctions contre les conduites fautives. On se demande alors comment elles pouvaient être appliquées et même si elles l'étaient réellement. Plus grave, l'étude du commerce et de l'usure montre une telle indigence de la production juridique, surtout à propos du commerce, que l'A. doute que la législation ait envisagé tous les aspects de la vie sociale; ne se cantonnait-elle pas à quelques domaines spécifiques, ce qui accentuerait l'impression de recul, pour ne pas dire de décadence? Voyons ce qu'il en est dans ces deux domaines.

Le commerce ne fut jamais une préoccupation majeure du droit antique qui laissait à des règlements particuliers, comme la loi des Rhodiens, le soin de régler les questions le concernant. C'est là une question de système de pensée. Les Romains avaient une conception nobiliaire de la société et les activités des humbles ne les intéressaient guère. D'autre part le droit romain traite surtout de ce qui importe à l'Etat. C'est pourquoi il légifère abondamment sur les naviculaires, qui ne sont pas des marchands, mais des transporteurs publics de denrées publiques, ou sur les taxes levées sur les commerçants, plus que sur les pratiques commerciales elles-mêmes. D'autre part, il faudrait préciser exactement les relations entre la loi romaine et la loi salique et autres lois germaniques, à l'exception de la loi des Wisigoths ou de la loi des Bavarois (voir aussi ci-dessous, à propos du livre de BARNWELL). L'auteur a bien noté qu'elles se préoccupent plus de la paix dans le royaume que de son administration. Le prologue du *Pactus legis salicae* dit nettement qu'il a pour objet de maintenir la paix entre les Francs, sans se préoccuper de toute autre question: *Placuit atque convenit inter Francos atque eorum proceribus, ut pro servandum inter se pacis studium omnia incrementa rixarum resecare deberent [...], ita etiam eos legale auctoritate praecllerent, ut iuxta qualitatem causarum sumerent criminales actiones terminum*. Comme les Francs ne sont pas concernés par le

commerce, il est inutile d'en parler. D'ailleurs la seule disposition, ou presque, étudiée par l'A. concerne la vente d'un *servus*, qui exige l'assentiment du *dominus* (p. 73–74). La comparaison avec le Code Théodosien s'impose et montre que, dans les cas où les préoccupations du législateur franc sont identiques à celles du romain, les dispositions sont les mêmes, à condition de prendre en compte l'évolution du vocabulaire.

CTh 5, 19, titre: *Ne colonus inscio domino suum alienet peculium.*

Lex romana Burgundionum 14, 6: *Nec servum nec colonum peculium suum posse distrahere. [...] Nec colonus inscio domino suo alienet peculium.*

Pactus 27, 33: *Si quis cum servo alieno aliquid negotiaverit (hoc est nesciente domino suo), mallobergo theolasina sunt, DC denarios qui faciunt solidos XV culpabilis iudicetur.*

Lex Baiuvariorum 16, 3: *Si quis a servo alieno aliquid comparaverit nesciente domino [...]*

Edit de Pîtres (MGH Capitulaire 2, n° 273), 30: *Quoniam [...] coloni [...] suas hereditates, id est mansa [...] vendunt [...], constituimus, ut [...] quicquid de singulis mansis sine licentia dominorum vel magistrorum per quoscumque venditum est, recipiatur.*

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, fait apparaître que, dans les lois, *colonus* est remplacé par *servus* avant d'être à nouveau utilisé par les Carolingiens, pour une même affaire, la vente sans autorisation du *dominus*. Sans discuter ici la condition du *servus* et les pouvoirs du *dominus*, on constatera qu'il s'agit uniquement de transactions foncières, ce qui ne constitue pas du commerce, et que les lois germaniques ne sont pas indépendantes des lois romaines, comme, d'ailleurs, l'A. le remarque (par exemple p. 69). Tout se passe comme si les Francs avaient adopté le Code Théodosien et n'avaient légiféré que dans le domaine nouveau pour eux, celui des rapports entre les Francs. Il est donc excessif de parler de restriction du champ législatif et d'opposer le droit romain au droit germanique. Ils étaient complémentaires. Rappelons que Didier de Cahors avait appris la loi romaine (Vie § 1) pour compléter les références à la connaissance et à l'usage de la loi romaine (p. 161–165). Ainsi quand Charlemagne ordonne à un *missus*: *«Lege Romanam legem»*, ce n'est pas un vœu pieux et il est excessif d'affirmer que seuls les résumés du Code étaient disponibles. Mais ni l'une ni l'autre loi n'avaient à traiter du commerce, non parce que la loi n'était pas capable d'aborder tous les aspects de la vie sociale mais parce que les législateurs de l'époque n'avaient pas l'idée qu'elle le dût.

La partie relative à l'usure révèle d'ailleurs une fort bonne connaissance de la loi antique et des conciles, en particulier de Nicée I (325), c. 17. Elle met en évidence une certaine constance sur trois points. Les opérations commerciales sont interdites aux clercs, sauf quand il s'agit de celles qui concourent à la bonne marche des institutions ecclésiastiques; les contemporains distinguaient entre le commerce légitime et celui qui ne l'est pas; l'usure était unanimement condamnée. Mais une évolution apparaît dans la mesure où le droit laïque prend, à l'époque carolingienne, des dispositions qui n'apparaissent autrefois que dans le droit ecclésiastique. A propos du capitulaire de Nimègue, qui constitue une grande nouveauté de ce point de vue, SIEMS aborde la question des prix et conclut que l'idée d'imposer des prix fixes dans tout l'Empire relève de l'utopie. En fait l'étude générale des prix depuis le IV^e siècle aboutit à la conclusion que les perceptions étaient faites à prix publics, que ceux-ci servaient de norme pour les prix moyens du marché et que les autorités — gouverneurs en leur temps, évêques plus tard — fixaient chaque année les prix du marché local en fonction des conditions. Il faut donc être prudent avant de penser que les lois n'étaient pas applicables et l'analyse juridique des textes doit se doubler d'une étude des conditions exactes de la vie économique et sociale. La connaissance des buts que se fixait le législateur et de la situation dans laquelle il agissait conduit à réhabiliter son action et, par voie de conséquence, à juger l'époque de manière plus positive. Ainsi disparaîtra le cercle vicieux d'après lequel les «historiens» négligent les lois — où y cherchent des informations économiques ou sociales directement utilisables — tandis que les «juristes» hésitent à considérer les lois comme des normes effectivement appliquées puisqu'elles ont une apparence surprenante pour qui a été formé selon les normes du droit antique ou

du droit actuel. Dans le cas présent, les principes ont moins changé que la manière dont ils étaient formulés et que les personnes chargées de les appliquer.

L'enquête de STERNBERG sur les institutions charitables conduit à des conclusions assez voisines. L'idée centrale est qu'on serait passé d'un modèle oriental (*orientalium more secutus*) à un modèle romain et qu'il existait, dans l'Occident submergé par les barbares (p. 12), une organisation comparable à celle de l'Orient. Elle est exposée en six chapitres, dont le dernier est une longue conclusion. Après avoir dressé le cadre général dans lequel la charité était exercée, l'A. décrit les lieux précis où l'assistance est pratiquée et gérée, puis la matricule et le *xenodochium*. Il insiste à juste titre sur la rareté des sources et en donne un exemple en présentant, dans le ch. 5, la liste exhaustive des documents relatifs aux *xenodochia*: ils sont au nombre de 34 et, pour tous, le dossier est mince; en particulier, aucune fouille ne restitue l'organisation de l'un d'eux. Cela doit inciter à la prudence.

Les pratiques charitables sont-elles d'origine orientale? La réponse de l'A. est convaincante. Certes des institutions, telles le *xenodochium*, sont nées en Orient, des individus, par exemple Jean Cassien, ont familiarisé les Occidentaux avec la vie religieuse orientale et, dans la deuxième moitié du VII^e siècle, un évêque fonde encore un *xenodochium »orientalium more secutus«*. Mais l'essentiel était fixé dès le IV^e siècle et bien connu de toute la communauté chrétienne. Les Gaulois ont seulement développé à leur manière l'héritage qu'ils avaient reçu. Par contre les conditions de l'évolution font problème.

STERNBERG croit que l'Eglise s'est très vite libérée du contrôle royal mais il reconnaît que les conciles étaient convoqués par le souverain. Les canons n'auraient pas eu besoin de leur confirmation pour être appliqués. C'est conclure trop vite de la rareté des sources à l'absence d'une loi. Il suffit de rappeler que Gontran a donné force de loi aux décisions du concile de Mâcon, en 585 (voir, ci-dessous, HEINZELMANN). D'autre part les ressources des Eglises proviennent, pour une large part, de revenus publics affectés aux besoins du culte. Que les conditions dans lesquelles le pouvoir franc s'est établi aient modifié le rapport de forces entre l'Eglise et l'Etat et que celui-ci ait été fortement affaibli au VII^e siècle n'autorise pas à affirmer que le clergé agissait à sa guise, sans contraintes administratives. Donc, quand le roi délègue aux évêques la protection des veuves et des orphelins (p. 41) et l'assistance aux pauvres en général (p. 45), il se comporte comme les empereurs romains (cf. P.-P. Joannou, *La législation impériale et la christianisation de l'empire romain [311-476]*, Rome 1972, index, s. v. pauvres, pour les lois relatives à ce thème). En particulier, il ne faut pas prendre pour de la charité ecclésiastique ou privée les distributions effectuées par les évêques, en tant que chefs de l'administration municipale: ils utilisent alors soit les ressources des greniers de la cité, soit les subsides accordés par le souverain, en cas de crise grave: ainsi les rois burgondes envoient trois bateaux de blé à Césaire (p. 77). Nous nous laissons tromper par le fait que les sources ecclésiastiques parlent d'*horrea ecclesiastica* – car ils sont administrés par l'évêque –: ce sont ceux du service municipal de l'alimentation (*sitonia*) ou, dans le cas de Rome (p. 74), ceux de l'annone, et ils servent à nourrir tous les citoyens. Il aurait aussi fallu citer l'activité charitable de sainte Geneviève, dont la vie a échappé à l'auteur. A ce sujet, CJ 11, 48, 20 (cité CJ 11, 48, 22 à la p. 83²⁰⁹) mériterait une analyse approfondie.

Mais il est vrai que l'évêque gère aussi, de manière autonome, les revenus affectés à l'assistance dans le cadre du budget de son Eglise, divisé – comme sous l'Empire – en quatre parts. Quant au sens de *pauper*, il est moins ambigu que l'A. ne le pense (p. 48-51) car les ecclésiastiques jouaient très habilement des trois sens qu'il possédait à l'époque: un *pauper* est soit un indigent, soit un humble qui ne détient aucune parcelle d'autorité publique et *bona pauperum* est l'expression technique, fort ancienne, pour désigner l'ensemble des revenus des Eglises qui, étant pauvres par vocation, ne peuvent posséder que pour le service des pauvres. Ce dernier sens est bien analysé (p. 33-43): à l'intérieur du *patrimonium pauperum* une partie est consacrée à la diaconie, poste du budget ecclésiastique consacré à l'assistance. Enfin, à côté

de la charité épiscopale, existait une charité privée et une charité monastique. L'organisation interne de la *domus ecclesiae* – qui était aussi désignée comme l'*episcopium* – est décrite avec beaucoup de rigueur. Cette institution est installée dans divers bâtiments, le plus souvent proches de l'église. En particulier, des maisons étaient affectées à l'accueil des nécessiteux. Certaines étaient spécialisées, les unes recevant les malades, d'autres les indigents, d'autres enfin les *peregrini* qui n'étaient pas tous des pèlerins. L'origine chrétienne de cette pratique est soulignée à juste titre mais l'A. note aussi qu'il existait une tradition gréco-romaine de l'hospitalité. Cela impose une distinction. Quand l'évêque reçoit le roi (p. 89), il ne le fait pas en tant que clerc charitable mais en tant que responsable de l'administration municipale. D'ailleurs il le rencontre le plus souvent devant les portes de la ville, comme dans l'Antiquité (cf. G. Scheibelreiter, *Der Bischof in merowingischer Zeit*, 1983, 220⁷⁶, et non 192). Cela pose la question de savoir à quel titre il accueille les *peregrini* (personnes originaires d'une autre cité), en tant que prélat ou en tant qu'administrateur civil. L'atrium de l'église peut servir à l'hébergement; mais il est plutôt le lieu des distributions. Comment situer, dans ce cadre, la matricule et le *xenodochium*?

A propos de la première, STERNBERG rappelle l'abondante bibliographie qui la concerne et la diversité des opinions, ce qui justifie pleinement un nouvel examen exhaustif de la documentation. Toutes les sources gauloises sont rigoureusement analysées et la définition à laquelle aboutit l'A. est pleinement satisfaisante. La matricule reçoit un nombre limité, adapté aux ressources disponibles, de pauvres regroupés en communauté. Leur nombre maximum semble avoir été de 40. Elle résulte d'une fondation soit épiscopale soit privée et dispose d'un local particulier qui n'est pas toujours situé en ville. Mais la question de l'origine est plus complexe qu'il n'y paraît.

Il est vrai que les matricules gauloises n'ont rien à voir avec les listes de pauvres que tenaient les évêques puisque, précisément, ils y étaient tous enregistrés. Elles ne peuvent être rapprochées de *diaconia* dans le sens général de « service » ou dans le sens particulier de « service épiscopal de la charité » car il existe des matricules fondées par des particuliers. Elles ne ressemblent pas aux diaconies romaines, telles qu'elles fonctionnaient aux VIII^e siècle, et qui sont toutes urbaines. L'absence de correspondant extérieur conduit l'A. à voir dans la matricule une création gauloise de la seconde moitié du VI^e siècle. Mais *diaconia* désigne aussi, en grec, des institutions charitables fondées par des évêques ou des particuliers, identiques à la matricule. Par exemple, un orfèvre et sa femme allaient dans une diaconie pour y laver les pauvres (Vie et récits de l'abbé Daniel le Scétiote, éd. L. Clugnet, dans: *Revue de l'Orient chrétien* 5 [1900] 371 pour le texte grec et 402 pour le texte syriaque). De même, on connaît des diaconies à Constantinople au VI^e siècle et les diaconies romaines qui, d'après Jean Diacre, existaient à l'époque de Grégoire le Grand, devaient être de même nature. Il n'est donc pas invraisemblable d'imaginer que la diaconie orientale et romaine se soit appelée matricule en Gaule, pour une raison qui nous échappe. Cette hypothèse rend compte de deux passages de Flodoard. Quand il affirme que l'évêque Bennadius de Reims, mort avant 475, donna de l'argent aux *sanctimoniales et viduae in matricola positis*, rien n'interdit de le croire. Quand il recopie la version tardive du testament de Rémi, en citant des dons faits à des diaconies, il témoigne sans doute du fait que des hospices gaulois correspondaient à ce que, ailleurs, on appelait diaconie. La redondance dans l'énumération des maisons pieuses montre seulement que l'on procédait dans le monde latin comme dans le monde grec. Enfin la formule *matricula [...] quae dicitur xenodochium*, dès la première version du testament de Rémi, n'a rien de surprenant car on trouve maints exemples, toujours en Orient, d'une double dénomination pour une même institution. D'ailleurs, l'évolution qui transforme les *matricularii* en marguilliers correspond, comme en Orient, à l'abandon de cette forme d'assistance. Le monde protobyzantin resta longtemps plus uniforme que divers, mais, pour reconnaître cette réalité, il faut maîtriser et critiquer les sources de toutes ses composantes.

L'étude du *xenodochium* pose des questions différentes, celles du rapport entre les sources et la réalité. Pour l'Orient, nous possédons une abondante législation sur les fondations

pieuses. En Occident, les rois n'ont promulgué aucune loi qui nous soit parvenue. Faut-il en conclure qu'ils laissaient l'Église agir à sa guise ou qu'ils continuaient d'appliquer les lois en vigueur? Nous en avons déjà parlé (voir SIEMS, ci-dessus). Cela nous interdit, en particulier, de savoir si les administrateurs devaient toujours rendre des comptes à l'évêque. Les canons conciliaires d'Orient sont peu diserts sur l'administration de ces établissements. Il est naturel qu'on ait continué en Occident. Cela explique que la situation juridique des *xenodochia* ne soit pas claire (p. 156–157) ou du moins ne nous paraisse pas claire. Il fallait cependant rappeler le canon 8 du concile de Chalcédoine (450), auquel assistaient les représentants du pape et qui valait pour l'ensemble de la chrétienté. Il place les établissements charitables – dont les responsables sont appelés «clercs» – sous la stricte autorité de l'évêque. Les conciles gaulois qui interdisent les abus des prélats ont-ils décidé eux-mêmes de limiter leur pouvoir ou ont-ils complété des dispositions toujours en vigueur? Dans l'Empire, nous avons peu d'actes de fondation privés et nous ignorons donc s'ils rappelaient le droit pour le donateur de choisir l'administrateur. L'absence de cette disposition en Occident ne prouve rien. La formule 2, 1 de Marculf, qui donne un modèle de ces actes, reprend exactement les dispositions antiques: le fondateur abandonne tous ses droits aux responsables du *xenodochium* et interdit à tout clerc, y compris l'évêque, de s'en approprier la moindre parcelle. Ces remarques relativisent un peu les conclusions que l'A. tire au sujet de l'évolution de l'autorité épiscopale sur les *xenodochia*.

Pour le reste, il montre très justement leur triple origine: épiscopale, privée, monastique. Il montre le maintien des cadres généraux de leur administration, contre les opinions inadmissibles de Schönfeld. Il insiste sur l'indigence des sources: par exemple, ce n'est pas parce que nous n'avons aucune mention d'un *xenodochium* à Tours qu'il n'en existait pas (p. 192). D'ailleurs les traces archéologiques sont trop minces pour qu'on puisse identifier ces constructions sans l'aide des textes (voir, par exemple, l'interprétation des fouilles de Saint-Maurice, p. 194–195): par comparaison avec les hospices trouvés dans le reste du bassin méditerranéen (p. 177–189), on mesure le vrai particularisme de la Gaule dès le V^e siècle: la pauvreté de son architecture, dans tous les domaines.

BARNWELL étudie précisément la transition entre l'empire romain et les Etats «barbares» – qu'il serait préférable d'appeler germaniques – dans le cours du V^e siècle et montre de manière convaincante que, malgré les violences militaires et les désordres incontestables qui ont marqué la période et malgré l'apparente diversité des résultats, des principes constants furent mis en œuvre par les divers souverains. Pour rétablir l'unité d'un système de pensée juridique, il s'appuie sur trois données incontestables. D'une part, l'installation des Germains ne s'est pas faite dans un Empire tel qu'il fonctionnait au IV^e siècle. D'autre part, il importe de prendre en compte la nature particulière de chaque source qui envisage une même réalité de points de vue différents; c'est pourquoi l'abondance et la nature de la documentation sont soigneusement pesées au début de chaque chapitre. Enfin il ne faut pas oublier que l'Empire continuait à l'est et joua un rôle important dans la définition des nouveaux pouvoirs.

La première partie rappelle que l'empereur était la source de la loi et l'autorité suprême. Même quand son pouvoir réel fut pratiquement réduit à l'Italie qu'il ne quittait plus guère, les révoltes locales visaient à installer un usurpateur et non à supprimer l'Empire et les successions sur le trône retenaient l'attention de tous. Ces «empereurs fainéants» (p. 13) étaient encore les détenteurs de la légitimité politique. Romains et Germains les considéraient comme leur patron et les rois cherchaient auprès de lui la reconnaissance de leur pouvoir. Une analyse très fine de l'administration centrale montre qu'elle était aux mains de comtes dont les compétences étaient très larges et qui étaient souvent chargés de missions particulières au-delà de leurs attributions officielles. L'Empire n'était donc pas géré par une bureaucratie anonyme mais par des *comites*, membres de la cour.

Cependant l'Italie et la cour apparaissaient de plus en plus lointaines et les élites locales cherchèrent un pouvoir plus proche qui les protégeât effectivement. Mais, pour comprendre

l'émergence des pouvoirs royaux, il faut comprendre le fonctionnement de l'administration locale décrit au début de la seconde partie. Elle était aux mains des préfets du prétoire dont les attributions étaient très larges, allant des travaux publics et de la levée de l'impôt jusqu'à la surveillance du clergé. Comme l'autorité centrale faiblissait, ils prirent l'habitude de décider par eux-mêmes. D'autre part ils étaient le plus souvent choisis parmi les nobles locaux qui s'habituaient ainsi à se gouverner eux-mêmes, tout en restant membres de l'Empire. Les rois n'eurent donc qu'à reprendre à leur compte les attributions des préfets. Leur pouvoir fut considéré comme une magistrature et les habitants s'adressaient à eux comme au *dominus noster*. Ils prirent les attributs des hauts magistrats civils et militaires des régions qu'ils dirigeaient: c'est ainsi que le roi wisigothique s'asseyait sur une *sella*, comme les hauts magistrats civils ou que Childéric est représenté sur un anneau sigillaire dans l'uniforme d'un officier romain. C'est seulement à la fin du VI^e siècle que Léovigild s'assit sur un trône et que les rois osèrent frapper un monnayage autonome permanent et valable pour tout leur Etat.

Dans le domaine législatif, ils conservèrent la loi romaine et légiférèrent par édits, à la manière des préfets du prétoire. L'étude de la législation franque est particulièrement remarquable: l'A. montre que le *Pactus legis Salicae* n'est pas une loi germanique mais la mise à jour de pratiques bien connues dans l'Empire, en particulier dans le Code rural, texte juridique byzantin qui pourrait remonter à l'époque de Justinien et qui reprend des dispositions plus anciennes. D'autre part les édits des rois mérovingiens, adoptés avec l'approbation des nobles tant romains que francs, sont dans la tradition des édits préfectoraux et des nouvelles impériales, promulgués afin de résoudre une question pour laquelle la législation disponible est insuffisante. On voit par là comment le roi, qui agissait comme un simple préfet du prétoire, devient un authentique chef d'Etat, source ultime du droit après que l'empire d'Occident eut disparu et tandis que celui d'Orient perdait de sa force d'attraction. La généralisation de la fonction romaine de comte des cités montre le poids de la cour, puisque leur nom et d'autres indices prouvent qu'ils étaient détachés de l'entourage du roi dans une circonscription, mais aussi l'évolution depuis l'époque romaine: la taille plus réduite de l'Etat fait qu'on envoie non plus un représentant par province, le gouverneur, mais un représentant par cité.

La troisième partie envisage le cas de l'Italie, moins particulier qu'il ne le semble quand on lit les *Variae* de Cassiodore. Théodoric fut roi par décision impériale, comme ses collègues d'Occident, il adapta la législation romaine qui nécessitait la présence d'un empereur pour en faire une législation royale. Son Edit ne rompt pas avec la tradition mais tient seulement compte des conditions nouvelles. Le maintien de titres romains pour les fonctionnaires ne doit pas faire illusion. Le préfet du prétoire perdit l'essentiel de ses attributions au profit du roi. Les gouverneurs sont maintenus mais font double emploi avec les comtes qui détiennent la réalité du pouvoir local. Même le *praepositus sacri cubiculi*, malgré son titre, a les mêmes attributions que le *praepositus domus regiae* ou le *maior domus* des autres royaumes. Les *Variae* sont donc autant une composition destinée à rehausser le prestige de la royauté ostrogothique qu'une collection de documents effectivement produits par l'administration.

Cet excellent livre ouvre des perspectives qui auraient pu être explorées. S'en tenir à la haute administration est un parti respectable et même sage vu l'ampleur de la matière. Mais il aurait été utile de rappeler que les cités constituaient le cadre de l'administration locale et qu'elles n'ont guère été modifiées, ce qui aurait renforcé la démonstration. D'ailleurs elles participaient à l'une des activités essentielles de l'Etat: la levée de l'impôt. Dire que celui-ci était levé en trois fois par les gouverneurs sous les ordres du *comes sacrarum largitionum*, mais qu'on ne sait pratiquement rien des dépenses est un peu court (p. 28). Il aurait fallu au moins citer le livre de R. Delmaire, *Largesses sacrées et res privata. L'aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome 1989 (c. r. dans BEP III, Francia 20/1 [1993] 80-82) où il est rappelé avec force que ce fonctionnaire n'est pas responsable de la perception. La question des dépenses est fondamentale car elle conditionne l'idée qu'on se fait de l'installation des Germains dans l'Empire. Il est en particulier dangereux d'affirmer sans preuve que la nouvelle organisation

militaire n'exigeait pas le maintien d'une fiscalité de type romain (p. 172), d'autant plus que cette assertion affaiblit la thèse d'une continuité générale de la vie administrative, adaptée et non détruite (p. 174). De même la »protection« de la religion constituait une fonction essentielle de l'empereur qui fut reprise telle quelle par les rois, même ariens. Il ne suffisait pas de noter qu'un référendaire assistait au concile de Valence (583-585), sans rappeler que celui-ci fut réuni *iuxta imperium gloriosissimi domini Guntramni regis*. L'administration protomédiévale ne se découpe pas selon les mêmes principes que la nôtre.

Comme on l'a vu, l'administration des royaumes s'est constituée par la fusion, en un tout parfaitement homogène, d'éléments empruntés à l'administration centrale et à l'administration locale de l'Empire, les institutions religieuses ont continué en les développant et en les adaptant, celles de l'Antiquité, tandis que le droit commercial était toujours régi par des règlements différents du droit public. Le tout nous semble assez peu cohérent puisqu'il juxtaposait des principes hérités de l'Empire païen et d'autres qui avaient une origine chrétienne, ou maintenait des institutions romaines dans des royaumes dirigés par des Germains. Mais les contemporains s'en accommodaient fort bien et l'immense majorité d'entre eux n'avait l'impression de vivre ni dans une Antiquité finissante ni dans un moyen âge en gestation. Ils agissaient et pensaient avec autant d'ardeur que leurs prédécesseurs et leurs successeurs.

*

La vie économique et sociale manifeste une grande capacité d'adaptation, se référant, selon les circonstances, à des systèmes de pensée contradictoires mais abandonnant progressivement ceux de l'Antiquité pour ceux du moyen âge.

Le recueil d'articles publié par ARCE en donne un bon exemple. Il insiste sur la complémentarité entre les sources écrites et les trouvailles archéologiques et affirme avec force, dès l'introduction, que l'Espagne fut une partie de l'empire romain, participant pleinement à sa vie politique et sociale, et la suite prouve amplement cette prise de position. Mais l'usurpation de Gerontius confirme les conclusions de BARNWELL: le pouvoir impérial était de moins en moins capable de s'imposer et, bien avant les »invasions«, des chefs ambitieux cherchaient à établir un pouvoir local – et non un pouvoir national – malgré la résistance de ceux qui défendaient l'unité impériale. Les Germains ont profité d'une situation qu'ils n'ont pas créée. Deux articles réfutent l'opposition trop souvent affirmée entre la prospérité du II^e siècle et la crise du III^e siècle. L'exemple de Mérida illustre la continuité de la vie urbaine, en même temps que la profonde transformation du concept de ville. Elle resta un centre administratif avec la présence du *vicarius Hispaniarum*, entretint ses monuments publics, en particulier le cirque, qui fut restauré au IV^e siècle et utilisé jusqu'au V^e siècle. Malgré les réticences de l'Eglise, on connaît un aurige qui était chrétien. De riches maisons urbaines à côté des *villae* à la campagne attestent que les curiales et autres puissants restaient attachés à la ville. Pendant ce temps le christianisme se développait et des églises furent construites. Enfin, signe à la fois de la continuité urbaine et de l'osmose entre anciens et nouveaux pouvoirs, la muraille fut reconstruite en 483 par le *dux* et l'évêque. Le *missorium* de Madrid, sans doute fabriqué à Constantinople à l'occasion des *decennalia* de Théodose I et remis à un *vicarius Hispaniarum*, nous éclaire sur la politique de l'empereur en 388 mais est surtout intéressant parce qu'on ne trouve aucun signe chrétien en pleine période de lutte contre le paganisme: la représentation du pouvoir différait de l'idéal qu'il proclamait. L'adaptation des symboles à l'idéologie fut très lente, comme sur les monnaies. D'ailleurs les dédicaces de statues impériales conservent un formulaire traditionnel, en Espagne comme ailleurs, et la christianisation ne s'est pas faite en un jour. Le IV^e siècle connut une grande diversité de croyances et de pratiques.

L'usurpation de Gerontius est particulièrement intéressante. Constantin III se révolta en 407, s'installa à Arles d'où il commandait la Bretagne, la Gaule et l'Espagne. Il nomma ce Breton à demi romanisé chef de l'armée d'Espagne, pour la conquérir. Ce sont des troupes

»romaines« d'origine barbare qui écrasèrent les partisans d'Honorius, en tant que fils de Théodose, dont les troupes étaient formées de paysans levés à la hâte et sans expérience. Puis Gerontius profita de la situation pour se révolter. Afin d'obtenir l'aide des Germains qui avaient traversé le Rhin en 406, il leur fit franchir les Pyrénées (409) pour qu'ils l'aident contre Constantin III et leur en abandonna une grande partie en les installant comme fédérés. Puis il fit proclamer un empereur à sa merci, Maximus, avant de périr. Donc l'Espagne n'a pas été conquise par des »envahisseurs« mais leur fut offerte à l'occasion d'une lutte pour le pouvoir impérial et il est vain, dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, d'opposer Romains et barbares: ils s'alliaient ou se combattaient au gré des ambitions et des circonstances, non pour détruire l'Empire mais pour profiter de ses richesses. La vie politique doit être étudiée selon les points de vue très divers de l'époque: Constantin III rêvait de répéter l'expérience de Constantin le Grand; Gerontius procédait comme tous les généraux ambitieux; les »Théodosiens« luttèrent pour maintenir leur position sociale tandis que les Germains cherchaient à stabiliser leur situation.

CITY (voir p. 129 n.*) s'intéresse aussi aux questions administratives mais les replace dans le contexte plus large de la vie sociale dans les cités romaines. L'intérêt du livre est double: il donne des points de vue variés sur des aspects divers de l'évolution urbaine entre le IV^e et le VII^e siècle, et même au-delà, à partir de situations régionales très différentes, et fournit, à la fin de chaque contribution, une bibliographie complète. Dans une sorte d'introduction sur la fin de la cité antique, LIEBESCHUETZ insiste sur le fait que la crise du III^e siècle fut surmontée au IV^e mais surtout au V^e siècle. Il montre aussi la grande diversité des évolutions, en particulier entre l'Ouest et l'Est, ce dernier restant plus dynamique jusqu'à l'aube du VII^e siècle. Mais, en Occident, l'organisation municipale a survécu aux invasions, puisque les rois se sont appuyés sur les cadres existants, en particulier dans le royaume wisigothique. Pour lui, la cause principale du déclin final repose sur les transformations administratives. Les curiales, moins riches, dépensent moins pour leur ville et tendent à fuir vers la campagne, ce qui provoque un déplacement de l'artisanat et de la richesse en général; ils sont attirés par les nouvelles charges impériales dues à la multiplication des provinces, donc des fonctionnaires, et le poids des dépenses publiques laisse moins d'argent pour les cités. Cela provoqua une désintégration des institutions municipales avec la prise du pouvoir local par des puissants notables et surtout par l'élite de la curie, les *principales*. En outre l'administration impériale s'immisça dans les affaires municipales et l'Eglise, en particulier l'évêque, prit le dessus sur les institutions traditionnelles.

LEPELLEY rappelle que les curiales africains du IV^e siècle avaient conservé l'idéal antique et cite une inscription dans laquelle ils définissent la curie comme le *templum ordinis* et font l'effort de la réparer (p. 58). De même l'album de Timgad témoigne d'un bon fonctionnement des institutions traditionnelles. Il note aussi que, après la parenthèse vandale, l'organisation municipale fonctionnait encore dans l'Afrique byzantine. Nous verrons (ci-dessous, CLOVER) que le jugement très sévère sur les Vandales est contredit par maintes sources. Mais l'A. a raison de rappeler que l'idéal et les structures du Haut-Empire étaient encore largement présentes au Bas-Empire et qu'il ne faut pas trop opposer ces deux époques, à cause d'une spécialisation excessive. Il rejette enfin l'idée d'une décadence et insiste sur la substitution progressive de la cité épiscopale à la cité antique, sans disparition immédiate de celle-ci.

POUR HARRIES on assiste, entre le IV^e et le VI^e siècle, à un changement radical de l'organisation urbaine et de la place de la ville dans l'espace gaulois. L'évêque, tenu à la résidence, se serait substitué aux notables, partis pour la campagne. La hiérarchie urbaine aurait été fondée sur la hiérarchie des évêchés. Grâce à sa richesse et à son prestige, le prélat aurait substitué son pouvoir aux autorités traditionnelles et serait devenu le seul protecteur de la cité. Mais la modification la plus importante serait survenue dans le paysage urbain, avec la multiplication des édifices religieux, dans la vie sociale, avec la substitution des fêtes chrétiennes aux fêtes païennes, et dans la hiérarchie entre les villes, avec la promotion du culte des

reliques; celles-ci auraient joué un tel rôle que l'arrivée de nouvelles reliques aurait été accueillie avec autant de faste que l'empereur autrefois et que les évêques fondaient leur importance par rapport à leurs voisins en les accumulant.

Ces trois contributions posent la question du passage de la ville antique à la ville médiévale et LEPELLEY remarque à juste titre qu'il ne faut pas trop privilégier, à notre époque, les nouveautés, sous prétexte qu'elles triomphèrent par la suite (p. 66), et que deux systèmes cohabitèrent pendant au moins deux siècles. Faut-il pour autant les opposer? Notre devoir d'historiens est de constater qu'ils reposaient sur des bases différentes et que l'on est passé d'une ville exclusivement dirigée, au début du IV^e siècle, par un groupe restreint de notables, dominant la campagne, qui formait avec elle la cité, et assumant toute l'administration locale que le pouvoir impérial n'avait pas les moyens techniques de prendre en charge, à une ville dirigée par son évêque, largement coupée de sa région – sauf en ce qui concerne le pouvoir épiscopal –, sans urbanisme et vivant de ses ressources propres. Mais notre devoir est aussi de constater que les contemporains n'avaient qu'une conscience réduite de ce contraste. Les églises ont lentement remplacé, comme lieux du culte public, les temples qui se délabraient insensiblement mais qui faisaient partie du paysage urbain; les évêques ont été légalement promus à la tête de la curie et dirigèrent longtemps une administration municipale stable dans ses principes; les chrétiens assistaient à la fois aux spectacles païens, devenus laïques – qu'on songe à l'hippodrome de Constantinople – et aux fêtes chrétiennes. La cité était encore le centre de la vie politique et administrative locale quand elle était déjà chrétienne. Il serait urgent d'étudier la vie municipale protomédiévale pour elle-même et, par exemple, d'envisager ensemble l'Antioche de Libanius et celle de Jean Chrysostome.

C'est ce que fait excellemment LA ROCCA quand elle analyse avec beaucoup de finesse, l'aspect des villes dans l'Italie du nord. Les murailles ont été entretenues, les monuments antiques restent en place mais sont utilisés à d'autres fins, abandonnés ou dépouillés des éléments qui pouvaient servir pour de nouvelles constructions. Les invasions n'ont pas provoqué de bouleversements bien que l'établissement des nouveaux pouvoirs aient suscité la promotion de villes jusque-là modestes. Les riches demeures ont perdu leur luxe mais des palais ont été construits. Ce désordre, qui nous surprend et nous apparaît comme un déclin, révèle en fait le dynamisme d'une époque qui transforma les villes en fonction de ses idéaux sans avoir ni l'envie ni les moyens de les reconstruire *ex nihilo*.

REECE et DIXON font d'excellentes remarques sur les villes anglaises. Le premier note que l'urbanisme romain est une importation tardive qui n'eut jamais la même ampleur que sur le continent. Sa disparition ne prouve pas un déclin général de la vie économique et sociale puisque le déclin urbain s'accompagne d'un enrichissement des campagnes. Surtout la survie des villes dépendait de la volonté de la population. Elles exprimaient un idéal social et n'avaient plus de raison d'être quand il fut abandonné. N'est-ce pas vrai pour toutes les villes antiques qui ne produisaient pas la richesse nécessaire à leur survie et ne devaient leur existence qu'à la volonté politique de les entretenir? DIXON revient sur l'idée que les villes romaines étaient surtout des centres de pouvoir pourvus de bâtiments publics qui n'ont pas toujours su attirer la population, même riche. Aux VI^e et VII^e siècles, ces agglomérations déclinèrent sans perdre leurs fonctions. Elles restent le lieu de l'administration avec, en particulier, les palais royaux. C'est là que vinrent les missionnaires et que furent fondés les évêchés. Le grand tournant s'est produit au VIII^e siècle, quand les activités artisanales et commerciales se développent, faisant des villes des centres productifs, ce qui est l'une des caractéristiques de la ville médiévale.

POULTER fonde son analyse de l'urbanisme dans les régions danubiennes essentiellement sur des documents archéologiques car les textes sont particulièrement indigents. Il constate un grand développement au II^e siècle, suivi d'une crise au III^e siècle et d'une reprise sélective au IV^e. Les cités qui paient leurs monuments avec le produit des *munera* – ne vaudrait-il pas mieux dire «avec la part du budget municipal qui leur revient»? – sont ruinées tandis que prospèrent celles qui vivent de revenus impériaux, là où le pouvoir fit construire des palais ou

établit des centres administratifs, comme à Sirmium. Les curies semblent de moins en moins efficaces puisqu'on ne trouve plus d'inscriptions concernant leurs activités depuis la fin du III^e siècle. Elles auraient perdu leur influence à cause des guerres, qui ont désorganisé la production, et du poids écrasant de la pression fiscale. Les citoyens se seraient désintéressés des affaires municipales; d'ailleurs les grandes villas de l'époque ne semblent plus avoir de lien avec la ville. Mais il convient de nuancer le tableau en introduisant des différences régionales. Les villes du Danube se transformèrent en forteresses et ne purent, au mieux, que conserver leurs monuments. Celles de l'intérieur maintinrent un meilleur équipement urbain. Quant à celles de la côte, elles ont laissé les traces d'une réelle prospérité.

Au VI^e siècle, la ville nouvelle créée par Justinien, Justiniana Prima (Tsarichin Grad) donne un bon exemple de la conception qu'on se faisait alors de l'urbanisme. La défense est essentielle mais la muraille n'englobe qu'un espace réduit où la cathédrale occupe une place de choix. Le résultat des fouilles atteste la présence d'une petite place, qui n'est pas un forum, d'un aqueduc, de bains, mais pas celle de bâtiments destinés aux fonctions municipales. On n'a trouvé aucune trace d'activités agricoles ou artisanales, qui pouvaient être pratiquées hors les murs, dans des quartiers non fouillés. Cela confirme que les villes étaient dépeuplées et que, si on en fondait, on ne prévoyait pas un développement important. Finalement, au VI^e siècle, les villes de l'intérieur ont quasi disparu et celles de la côte ont oublié à la fois la notion d'urbanisme et leurs notables; ce sont uniquement des centres pour l'administration civile et religieuse, ainsi que pour la défense. On fera seulement remarquer que le déclin de la production épigraphique reflète sans doute plus un changement de mode qu'une modification radicale des structures sociales et que l'extension du pouvoir ecclésiastique ne prouve pas l'absence de curiales. On sait par diverses sources que la curie se réunissait dans les locaux épiscopaux, l'*episcopium*, et que, au VII^e siècle encore, les villes voisines du nord du Péloponnèse, ou Thessalonique possédaient des institutions municipales vivantes. Cela montre la difficulté d'interpréter les restes archéologiques en l'absence de textes.

Enfin KENNEDY étudie l'histoire d'Antioche entre la fin de la période byzantine et le X^e siècle. La ville déclina fortement et ses bâtiments, même religieux, détruits par des tremblements de terre, ne furent pas reconstruits ou furent remplacés par des édifices plus petits. La ville payait le fait de ne plus être considérée comme une capitale temporaire de l'Empire. Elle végéta sous la domination musulmane et ne retrouva une prospérité certaine qu'avec la reconquête byzantine. Antioche souffrit pendant quatre siècles du décentrage des activités politiques et économiques qui profita à d'autres villes, telles Damas ou Alep.

Pour répondre de manière globale à la question du déclin urbain entre le IV^e et le VII^e siècle, il aurait fallu parler aussi des capitales. Les villes du Haut-Empire étaient de petites Romes et Constantinople devint la référence en Orient. Or on constate que la première perdit progressivement les attributs – monumentaux et autres – de sa puissance antique tandis que la seconde était plus célèbre pour sa muraille, son palais, son hippodrome et sa cathédrale que pour son urbanisme. Le pouvoir se faisait une autre idée de sa nature et des signes qui devaient le manifester. La noblesse d'Empire accepta cette nouvelle idéologie et la répandit dans les provinces. Le déclin urbain est avant tout le signe d'un changement de système de pensée. Les auteurs l'ont tous senti. Peut-être aurait-il fallu le dire plus nettement.

C'est précisément à l'ancienne capitale que s'intéresse ROMA (voir p. 129 n.*). L'ouvrage est important car il met à la disposition des historiens les résultats les plus actuels de l'archéologie romaine, qui est d'une qualité telle qu'elle retient immédiatement l'attention. En guise d'introduction, DELOGU scrute les rares données écrites relatives à la vie économique. Etudiant l'approvisionnement de Rome à l'époque de Grégoire le Grand, il conteste l'idée selon laquelle il aurait encore été essentiellement assuré, dans le cas du blé, par le pape faisant fonction de responsable de l'administration civile et donc par l'annone civile: l'Etat aurait continué à fournir une partie des subsistances, l'Eglise aurait surtout pris en charge le clergé et

les pauvres, tandis que le marché local aurait tenu une place plus importante que l'absence de sources ne peut le révéler. La preuve en serait fournie au moins par les distributions de monnaie en faveur du clergé qui supposent un marché où la dépenser.

L'approvisionnement étant au cœur de toute l'histoire urbaine à cette époque, ces propositions méritent d'être considérées avec soin. D'abord la productivité de l'agriculture était faible et les coûts du transport considérables. Il est donc possible d'utiliser les indications des époques postérieures qui donnent un rapport de 1 à 5 ou à 10 entre le nombre des habitants d'une ville et celui des paysans qui approvisionnent son marché. Une petite ville de quelque 5000 habitants pouvait vivre avec les ressources des régions environnantes. La Rome du IV^e siècle, qui en comptait plus de 500000, dépendait presque totalement de l'extérieur pour les subsistances non périssables, comme le blé, le vin et l'huile. Si Rome comptait encore 50000 citoyens, ou plus, à la fin du VI^e siècle, elle se trouvait dans une situation intermédiaire: les ressources locales tenaient une plus grande place mais étaient incapables de suffire, et même d'apporter la majorité des denrées. D'autre part, l'évêque avait été placé officiellement à la tête des institutions municipales et les lois en font explicitement le responsable de l'approvisionnement (*sitionia*), ou l'un des membres de la commission chargée de cette fonction (CJ 1, 4, 26; 10, 27, 3; NJ 128, 16); or Rome appartient toujours à l'Empire. Justinien écrit d'ailleurs au pape Vigile en 554: *Annonam etiam, quam et Theodoricus dare solitus erat et nos etiam Romanis indulsumus* (*Constitutio pragmatica*, 22, dans NJ, App. 7). On montrerait sans peine que les évêques occidentaux qui s'occupent de l'approvisionnement, le font en tant que chefs de l'administration civile, maniant des fonds publics et non en tant que bienfaiteurs puisant dans leurs ressources propres. L'exemple analysé par DELOGU (p. 14), n'atteste pas la présence à Rome d'un magistrat impérial responsable du *sitionicum* de la ville, c'est-à-dire du service qui dirige les greniers publics (Grégoire, *Ep.*, 9, 115). Cyridanus réside en Sicile (*Ep.* 9, 31) et demande que le blé dû à l'Etat par les greniers de l'Eglise lui soit versé par les *horrearii ecclesiae*, donc les responsables des greniers du Patrimoine de Sicile. L'usage des grains n'est pas précisé mais n'a rien à voir avec la nourriture des Romains puisque le pape lui demande de ne se livrer à aucun abus car il serait dommageable aux «pauvres». Le terme est ambigu, comme toujours à cette époque: il peut aussi bien désigner les indigents assistés par le pape en Sicile ou à Rome que les habitants de la Ville bénéficiaires de l'annone. Cela pose la question de la nature des patrimoines, ensemble de droits, plus que de terres, administrés par le pape et affectés pour partie au budget civil de la cité, pour partie au budget ecclésiastique du pape et pour partie aux besoins généraux de l'Empire, comme on vient de le constater. On y reviendra dans un travail en préparation.

Au VII^e siècle, Rome devient toujours plus la cité du pape, progressivement coupée de l'Empire. Les militaires se fixent dans la ville. De vastes espaces sont cultivés et les monuments sont laissés à l'abandon, sauf les églises. L'emprise de la ville sur le Latium apparaît mieux dans les sources. Cependant le commerce ne disparaît pas. C'est une époque de déclin des structures antiques. Le changement apparaît au VIII^e siècle, au-delà de notre période.

MARAZZI étudie la situation géopolitique de Rome qui s'est accrochée à l'Empire autant qu'elle l'a pu, parce que ses ressources venaient de terres impériales et parce qu'elle vivait sous la menace lombarde. Mais, en même temps, le pape, qui vivait aux marges de l'Empire, s'opposait à l'empereur pour l'affectation des revenus publics. La récupération par Léon III des impôts qui alimentaient le trésor de l'Eglise romaine provoqua une rupture majeure à la suite de laquelle Rome devint essentiellement la capitale du Latium, en même temps qu'elle étendait son influence sur la chrétienté occidentale. Les papes ont loué les terres à leurs proches pour renforcer leur pouvoir politique. On notera seulement qu'il est dangereux de faire commencer une action au moment où elle apparaît dans les sources. Ne vaut-il pas mieux dire que l'administration romaine a tenu davantage compte de réalités qui existaient mais qui devinrent alors prépondérantes? Les *domuscultae* ont permis la mise en valeur rationnelle de toutes les terres dépendant du pape. L'A. doute, à juste titre, qu'il s'agisse là d'une forme de

grand domaine tel qu'on le décrit à l'époque carolingienne. Les rapports entre l'Eglise et les gérants (*conductores*) sont variables et, apparemment, la première se préoccupait plus des revenus que de la mise en culture. On ne voit pas de différence majeure avec l'organisation des domaines antiques. La reprise en main de la noblesse locale apparaît aussi dans l'administration des diaconies qui lui fut confiée. D'ailleurs les nobles n'ont pas rechigné puisque le service du pape constituait le plus sûr moyen d'ascension sociale. La finalité de ces institutions aurait été de donner au pape le contrôle de l'approvisionnement dans la ville, ce qui asseyait son autorité sur les humbles. Mais très vite l'église prit le dessus sur le grenier et les diaconies devinrent des lieux de culte. L'absence de revenus extérieurs contraignit le Latium, et donc le pape, à vivre de ressources locales et à imaginer une autre organisation de la société.

Les autres contributions décrivent les données de l'archéologie. Elles sont nécessairement partielles car il est impossible de fouiller scientifiquement l'ensemble de la ville. Mais elles livrent une foule d'informations et de réflexions avec le souci constant de rapprocher les trouvailles des textes qui peuvent aider à leur interprétation. L'étude des rues autour de la *porticus Minucia* (MANACORDA) montre comment on établit de nouvelles rues entre le V^e siècle, où la voirie antique est encore utilisée, et le IX^e siècle. Les transformations correspondent à des besoins et respectent une organisation générale des rues. Les bâtiments désaffectés servirent de carrière pour les constructions tandis que l'habitat se réorganisait autour des églises en fonction des espaces disponibles. Les Romains n'ont pas construit de manière anarchique mais restructuré leur ville. Dans la zone du Cœlius (PAVOLINI) les bâtiments publics et privés furent abandonnés dans le cours du V^e et du VI^e siècle et l'espace fut utilisé comme nécropole et comme pâturage. On ne trouve, par la suite que de petites églises. Nous avons là l'exemple d'un quartier abandonné. Le Colisée (REA) ne servit plus aux manifestations publiques à partir du début du VI^e siècle. Depuis que Théodoric donna l'ordre d'utiliser les édifices antiques pour les nouvelles constructions, et qu'un tremblement de terre l'endommagea, il fut muré et servit de carrière. Là encore des tombes occupèrent les alentours. L'étude globale des tombes établies à l'intérieur des murs (MENEHINI et SANTANGELI VALENZANI) montrent le danger de toute généralisation et le rapport entre la législation et la pratique sociale. Le nouveau comportement, qui n'est pas propre à Rome, apparaît au début du V^e siècle, sans doute liée au siège d'Alaric. Il s'est perpétué à l'occasion des divers sièges du VI^e et du VII^e siècle mais correspond aussi à l'intention de se faire ensevelir dans une église, avec l'autorisation des ecclésiastiques et moyennant finances. Il fut aussi favorisé par l'abandon de quartiers entiers de Rome qui introduisait, en quelque sorte, la campagne à l'intérieur des murs et fournissait un grand nombre de pierres, récupérables dans les édifices désertés. Les riches recherchaient la proximité des églises, comme le montre la qualité de leurs sépultures. Les pauvres regroupaient leurs morts dans des cimetières, souvent établis dans des ruines, ce qui suppose l'existence d'autorités capables d'imposer une distinction entre les vivants et les morts et on n'enterrait pas dans les rues, ce qui confirme l'utilisation de celles-ci. En outre il ne semble pas que l'usage funéraire d'un lieu ait suivi de peu son abandon et les cimetières furent le plus souvent établis près des zones habitées. Cela ouvre des perspectives sur la répartition de l'habitat. La population ne s'est pas concentrée près du Tibre mais espaces occupés et espaces abandonnés se succédaient. La réduction des premiers n'est pas proportionnel à la diminution de la population car les étages furent abandonnés au profit des rez-de-chaussés.

Avec SAGUI, nous abordons le domaine peu connu de la production du verre, qui ouvre des perspectives sur l'artisanat et permet d'échapper à la tyrannie de la céramologie. A Rome, comme ailleurs, le déclin de la céramique va de pair avec une production plus importante des autres objets. Enfin la commercialisation décline, reflet d'une vie plus locale des diverses sociétés. PATTERSON s'intéresse précisément aux céramiques et constate que Rome suit le mouvement général de l'époque. Les importations diminuent dès le V^e siècle. A la fin du siècle et au début du suivant, les tessons disparaissent dans la campagne tandis qu'ils persistent en ville, ce qui prouverait un effondrement des marchés. Jusqu'au VII^e siècle production et

importations diminuent fortement. La reprise ne se fit qu'au siècle suivant avec la substitution des lampes siciliennes à celles d'Afrique. Peut-on mettre cette apparition en relation avec une continuation des arrivées de blé sicilien à Rome? L'hypothèse mérite d'être discutée, comme nous allons le voir. La suite de l'article sort de notre période.

L'étude de la céramique à Ostie et Porto fait une transition entre l'étude de Rome et de ses environs (CIARROCCHI, MARTIN, PAROLI, PATTERSON). Comme toujours en ce domaine, il convient de procéder avec la plus grande prudence car la chronologie n'est pas toujours sûre, l'origine des types d'amphores est discutée et se pose la question du rapport entre les céramiques et les autres objets du commerce, en particulier le blé qui était transporté en vrac. Quelques impressions ressortent néanmoins. Rome suit d'assez près l'évolution générale notée dans toute la Méditerranée occidentale. Les relations avec l'Orient furent les plus importantes jusqu'au VI^e siècle, où l'Afrique prend la relève. Le déclin de la céramique est constant mais moins brutal qu'on n'aurait pu le penser. En particulier les relations avec la Sicile continuèrent jusqu'au IX^e siècle car l'étude des amphores trouvées dans le port conduit à remettre en cause l'origine locale de celles qu'on trouvait à Rome. La ville restait donc ouverte sur le monde, en particulier sur le sud de l'Italie et la Sicile, précisément là où se trouvaient les patrimoines. Mais la disparition des amphores destinées au transport prouvent-elles l'arrêt du commerce? En effet elles continuèrent à être utilisées dans le monde oriental tandis qu'à Rome on ne trouve plus que des objets locaux, et surtout des amphores destinées au stockage. Faut-il voir là la preuve d'une économie purement locale ou de l'adoption d'autres contenants, comme le tonneau?

La monnaie fait l'objet de deux enquêtes partielles. SPAGNOLI remarque, à propos d'Ostie et de Porto, mais à partir d'une documentation hétérogène, que les pièces sont nombreuses et de provenance variée jusqu'au milieu du V^e siècle puis qu'elles proviennent toutes de l'atelier de Rome et qu'elles ont été utilisées longtemps après leur frappe. ROVELLA s'intéresse à la circulation monétaire à Rome et dans le Latium du V^e au XI^e siècle à travers les données numismatiques et celles des textes. Notons, pour la période qui nous intéresse, la même constatation d'une présence encore abondante d'espèces au V^e siècle puis d'un déclin très prononcé. Quant aux sources écrites, elles débutent au VIII^e siècle. La monnaie y sert de référence pour des échanges sous forme de troc ou apparaît pour payer la différence entre la valeur du produit vendu et du produit acheté en échange. C'est la continuation pure et simple des pratiques romano-byzantines qui valaient pour les échanges privés, tout comme pour le paiement de l'impôt, essentiellement versé sous forme de produits ou de services, même quand il est exprimé en or. L'administration et les marchands utilisaient beaucoup la monnaie de compte, très peu la monnaie métallique. D'ailleurs il était interdit aux marchands de circuler avec des espèces. On ne peut donc tirer des trouvailles monétaires aucune conséquence pour l'importance du commerce.

PAROLI et COCCIA présentent, dans deux communications, l'état des fouilles dans les ports d'Ostie et de Porto. Le premier a perdu ses fonctions anciennes. On n'y construit guère que des églises, et les tombes s'y multiplient, ce qui ne signifie pas que la ville fut abandonnée mais qu'elle devint un centre régional sans grandes relations avec l'extérieur. Le second vit ses installations portuaires considérablement réduites et ses greniers abandonnés mais resta l'intermédiaire entre Rome et la mer. Le port de Trajan fut entretenu et fortifié et l'A. note que la disparition des amphores au IX^e siècle ne prouve en rien l'arrêt des échanges car le tonneau a dû les remplacer. A cause de son importance vitale pour Rome, une muraille fut construite et la ville continua à vivre jusqu'à la fin du Haut moyen âge.

Les environs de Rome subirent les effets de son évolution. POTTER décrit la Mola di Monte Gelato, au nord de la Ville, où existait une villa romaine et un village. Le christianisme y pénétra tôt. Au VI^e ou au VII^e siècle, les bâtiments furent encore utilisés, réparés en bois et complétés par des maisons sans doute en bois elles aussi. La reprise se fit au VIII^e siècle avec la reconstruction de l'église et l'adjonction d'un baptistère. Les maisons n'ont pas été retrouvées

sans doute parce qu'elles étaient construites en matériaux périssables mais la présence d'un cimetière atteste que la région était habitée. On constate que l'influence de Rome, forte jusqu'au VI^e siècle, déclina avant de se faire sentir à nouveau un peu avant l'époque carolingienne. De même la Via Flaminia fut toujours utilisée (BOSMAN). L'habitat environnant semble s'appauvrir du III^e au VII^e siècle parce que le nombre des établissements diminue et que la céramique est difficile à dater. Cela prouve peut-être seulement un regroupement de la population et l'abandon de la céramique de qualité, ici comme à Rome. Par contre, dès le VIII^e siècle, les signes de son utilisation sont manifestes. En particulier le réseau des *domuscultae* est directement lié à la voie qui fut largement fréquentée dans la suite du moyen âge.

Il ressort de cette multitude d'études minutieuses que textes et restes archéologiques se complètent pour donner l'impression d'un abandon progressif des bâtiments, des échanges, des formes d'habitat traditionnels tandis que d'autres naissaient. Le changement paraît correspondre à un déclin, qui est réel dans le cas de Rome, réduite du rang de capitale impériale au rang de métropole régionale. Mais l'impression est excessive parce que la pierre et la céramique furent moins utilisées que des matériaux périssables: les hommes n'ont pas disparu du seul fait que nous ne trouvons plus trace de leurs activités. En outre cette société ne manquait pas de dynamisme tant pour adapter la voirie à ses besoins, pour accroître les ressources locales quand elle fut privée de celles des régions lointaines, que pour créer de nouveaux centres de vie sociale et religieuse, les églises, à la place de ceux qui ne correspondaient plus aux besoins et furent donc abandonnés. Pour bien comprendre comment l'organisation de l'espace exprime toute l'ambiguïté d'une période vivante, mais qui manquait d'un système de pensée cohérent et global, il aurait fallu insister sur l'institution pontificale. Le pape resta longtemps à la fois le premier prélat de la chrétienté occidentale, tout en étant le sujet de l'empereur d'Orient qui pouvait le destituer, et le responsable de l'administration urbaine. Comment les Romains auraient-ils pu avoir une vision claire de leur situation et l'exprimer dans des œuvres grandioses qui sont l'apanage des sociétés sûres d'elles et de leur pérennité? Ils vivaient dans un présent incertain mais ont su s'adapter et mener une vie qui n'était sans doute pas misérable. Ce n'est pas parce qu'ils sont difficiles à comprendre qu'il faut les condamner, et, encore moins, juger leur vie à l'aune de leurs ancêtres ou de leurs descendants.

*

Avec CLOVER, nous abordons l'idéologie proprement dite. Son recueil d'articles rassemble 16 textes répartis en trois parties, consacrées aux rapports entre politique et littérature en Occident au V^e siècle, à l'arrivée des Vandales en Afrique et au contexte intellectuel dans lequel fut écrite l'Histoire Auguste. L'idée générale est qu'il ne faut pas voir l'installation des Germains comme l'embryon du moyen âge qui se serait établi sur les ruines de l'Empire mais comme la formation de royaumes qui restaient, au V^e siècle, sous la forte emprise de Rome. Fort d'une large culture, l'A. explique surtout comment les hommes savaient s'adapter aux circonstances, sans rester enfermés dans des catégories sociologiques rigides, et jouer des divers systèmes de pensée pour justifier leur action, pour la faciliter avec des œuvres de propagande ou pour réinterpréter le passé en fonction de leurs préoccupations présentes. Le tumulte de l'époque n'a pas empêché les contemporains d'écrire beaucoup, bien et à des fins très précises. Ces articles valent autant pour la manière dont ils éclairent l'époque que pour le but précis de leur rédaction.

Ainsi la datation du premier panégyrique de Mérobaude (I) met en scène un écrivain d'origine gauloise – qui fut maître des milices – rédigeant, à la gloire du général Aetius, un poème fidèle aux règles du genre aussi strictement que Pline, qui fut lu dans le Sénat de Rome entre 443 et 446. Mais les autres considérations sur sa vie sont sujettes à caution. La carrière d'Anicius Olybrius (II) décrit un destin et le replace dans une époque. Issu d'une des plus illustres familles sénatoriales, il devint un personnage important après son mariage avec Placidia, fille de Valentinien III. Finalement il fut nommé empereur d'Occident par Ricimer en

472. Grâce à la richesse des sources, on voit les liens matrimoniaux ou autres qui unissent les grandes familles d'Orient et d'Occident, barbares ou romaines, la complexité de la vie politique où de proches parents se dispersent entre les divers camps. Surtout il est remarquable que les Germains tout-puissants aient longtemps éprouvé le besoin d'avoir un empereur ou d'épouser des femmes de la plus haute noblesse, tandis que les sénateurs abandonnaient leur réticence à participer aux affaires publiques et militaires.

L'Afrique vandale offre un excellent exemple d'entente entre vainqueurs et vaincus, malgré les affirmations de Victor de Vita. Les Vandales n'ont pas aidé Attila contre l'Empire (III). Ils ont été reconnus comme *foederati* par la cour de Ravenne, ce qui les transformait en vice-empereurs dans leur royaume. Sous leur autorité, Carthage a conservé l'essentiel de ses monuments, de ses structures sociales et de ses activités intellectuelles et artistiques, comme l'attestent les admirables mosaïques ou les poèmes de l'Anthologie Latine qui glorifient le roi pour ses actions (VI, IX). Des Romains parlent en vers de la «splendeur impériale de Thrasamund», de «Carthage victorieuse» ou de «Carthage mère des Asdings», donc mère des rois Vandales (IX, p. 9). La création d'une ère de Carthage et d'un monnayage vandale (XI) attestent que le nouveau pouvoir se sentait assez sûr de lui pour reprendre à son compte l'habitude – fréquente dans l'Empire – d'une ère locale ou pour battre monnaie à son nom; le succès de l'initiative supposait le ralliement de la population. Mais il n'osa que lentement et ne frappa jamais la monnaie impériale, le sou d'or. La formule de «symbiosis of Romans and Vandals in Africa» (X) est parfaitement fondée. Par contre, l'A. s'avance un peu loin quand il conclut de la persistance de termes tels que «flamine perpétuel» ou *sacerdotalis* au maintien du culte impérial jusqu'au début du VI^e siècle (VII, VIII). S'agit-il de véritables magistratures ou simplement de titres transmis héréditairement dans les familles des curiales? La survivance d'un culte impérial n'a rien de commun avec celle des autres traditions païennes: elle nécessite la volonté politique de le conserver, de l'organiser de manière uniforme et de le financer.

Les derniers articles portent sur des points moins importants mais très significatifs de la grande diversité des genres utilisés. L'Histoire Auguste n'est que le plus célèbre d'une longue liste de faux ou d'interprétations tendancieuses (XII). Une pseudo-correspondance entre le comte Boniface et saint Augustin fut probablement rédigée en Italie, sous le règne de Théodoric (XIII). L'Histoire d'Olympiodore date des années 437–440. Elle continue la tradition de l'histoire antique quand des Histoires ecclésiastiques se multiplient (XIV). Un poète carthaginois adresse au roi Thrasamund un poème où il fait l'éloge de Commode, qualifié de poète (XV). C'est l'occasion de rappeler que cet empereur n'eut pas toujours la sinistre réputation que certains lui faisaient. Enfin l'A. compare les pièces en vers contenues dans l'Histoire Auguste et l'Anthologie latine (XVI).

La collection TTH poursuit à grande vitesse une œuvre fort utile pour les étudiants et pour le non-spécialiste qui veut prendre un contact rapide avec une source étrangère à ses préoccupations. Une bonne introduction et des notes abondantes font de chaque ouvrage un véritable instrument de travail. Les trois tomes reçus donnent des exemples d'autres systèmes de pensée utilisés dans des conditions particulières.

VÉGÈCE est sans doute un noble espagnol qui écrivit, d'après Milner, sous le règne de Théodose I (p. XXV–XIX). La justification de cette date est convaincante. Son origine d'une région d'où était issue la famille théodosienne, et avec laquelle elle conserva de nombreux liens (cf. ARCE), explique pour partie sa carrière qui le conduisit apparemment jusqu'au poste de *comes stabuli*. L'*Épitome* se divise en quatre livres qui traitent successivement du recrutement et de l'entraînement, de l'ancienne légion, de la stratégie et de la tactique, des sièges et de la guerre navale. L'auteur semble faire une simple compilation d'écrivains romains antérieurs, en particulier de Caton, et mêler des informations d'époques différentes. Mais, au lieu de le réduire à ce rôle de compilateur «tardif» et peu intéressant, il faut découvrir son point de vue et son but. Ce n'est ni un historien ni un intellectuel réfléchissant à tous les aspects de la vie

militaire. En réalité, il défend une thèse avec des moyens qui nous surprennent mais qui n'en révèlent pas moins un vif souci de sauver l'Empire et un sens aigu des besoins au moment où il écrit. Comme Synésios (*De regno*) il est partisan d'une défense fondée sur les ressources humaines indigènes et sur l'éviction des barbares de l'armée. Il parle peu de la cavalerie, qui fonctionne bien, mais insiste sur l'infanterie pour faire ressortir l'urgence de la réorganiser. Il faut revenir à l'ancienne légion fortement entraînée, appuyer la défense sur des fortifications solides et se préparer à la guerre navale: il se souvient sans doute des pirateries du III^e siècle. Enfin il est typique de l'époque qu'il exalte les vertus et les méthodes antiques pour la défense d'un Etat chrétien car VÉGÈCE est chrétien et considère l'empereur comme le représentant de Dieu sur terre puisqu'il a reçu le titre d'Auguste. Pour lui l'Eglise est dans l'Empire.

EUTROPE est un fonctionnaire issu des classes moyennes qui réussit une superbe carrière et obtint le consulat en 387. Resté païen, il rédigea un abrégé de l'histoire romaine qui ne fait aucune allusion à la religion chrétienne mais ne se prive pas de dire que Constantin commença son règne comme les meilleurs gouvernants pour le finir comme ceux de qualité moyenne (10, 7). Pourtant il dédie son livre à l'empereur Valens qui était chrétien. Si nous ignorons l'existence de systèmes de pensée différents auxquels une même personne pouvait se référer alternativement selon ses besoins, nous sommes incapables de comprendre la situation. Si, au contraire, nous nous souvenons que l'œuvre fut écrite en 369, au moment où régnait un empereur d'origine militaire, sans culture historique, et qui rencontrait des Sénateurs très au fait du passé impérial, son importance apparaît: l'empereur disposait d'un manuel pour connaître l'héritage qu'il assumait car il était à la fois le continuateur d'une tradition impériale et le protecteur de la religion chrétienne. A cette époque les deux traditions n'étaient pas encore fondues dans une idéologie cohérente et les historiens ne mêlaient jamais les deux traditions: les histoires païennes commencent avec la fondation de Rome, placent Auguste au centre de leur récit et ignorent le christianisme; les histoires chrétiennes commencent avec la fondation du monde, voient dans la naissance du Christ l'événement le plus important – quitte à noter qu'il est contemporain de la naissance de l'Empire –, insistent sur les persécutions et attribuent à Constantin un rôle essentiel.

Comme Eutrope, AURELIUS VICTOR est un historien d'humble origine qui dut, pour une part, son ascension sociale à son goût pour les lettres car les empereurs, bien que chrétiens, tenaient à promouvoir la culture antique en favorisant les professeurs et en faisant copier des manuscrits. Né peu après 320 dans une famille aisée mais non noble, il fit de bonnes études qui lui ouvrirent les portes de l'administration. Ses qualités professionnelles, sa culture et ses convictions païennes le firent remarquer par Julien qui le nomma gouverneur de Pannonie Seconde. Plus tard il occupa une haute fonction dans sa province d'origine sous Valentinien, qui estimait lui aussi les hommes de lettres, et Théodose le choisit finalement comme préfet de la Ville en 388. Bel exemple de mobilité sociale dans un Empire que l'on croyait, encore récemment, enfermé dans un système de caste. Son histoire des empereurs, terminée en 361, se distingue par un goût prononcé pour la biographie et le souci de promouvoir les vieilles vertus romaines. C'est pourquoi il s'inspira de Salluste en même temps que d'un historien anonyme contemporain. Il n'aime pas les militaires et attribue la crise de l'Empire au III^e siècle à leur prise du pouvoir de même qu'au déclin, à cette époque, de la culture et de l'éducation traditionnelle. Son œuvre est donc moins une histoire qu'un travail de moraliste soucieux de donner son opinion, et qui choisit les faits historiques aptes à illustrer sa thèse. Mais il ne pouvait s'exprimer librement à une époque où le pouvoir surveillait de près toute la production intellectuelle et où les auteurs considéraient leur travail comme un élément de leur curriculum vitae. A preuve l'appendice rédigé après la mort de Constant: il l'avait comblé de louanges de son vivant mais ajoute alors quelques lignes très critiques.

Autant que de la vie intellectuelle à leur époque, ces auteurs, surtout les deux premiers, témoignent du lien qui unit l'Antiquité au moyen âge. Leur œuvre fut constamment copiée et l'un fut considéré comme la base de toute réflexion sur l'art militaire tandis que l'autre fournit l'un des manuels d'histoire romaine les plus lus. Aurelius Victor eut moins de succès, sans doute parce qu'il ne racontait pas l'histoire romaine *ab Urbe condita*.

MALAMUT nous introduit dans un autre système de pensée, celui des hagiographes de la *Pars Orientis* du monde protomédiéval. Son propos dépasse les limites de notre période puisqu'elle étudie la circulation des saints du IV^e au XII^e siècle. L'ouvrage est une mine de renseignement car un choix relativement large de vies a été minutieusement dépouillé. L'A. rappelle, dans un premier chapitre, la biographie de quelques grandes figures, comme Mélanie la Jeune ou Constantin et Méthode, pour faire apparaître l'évolution chronologique du concept de sainteté et quelques types spécifiques de saints ayant beaucoup voyagé. Ensuite l'origine des saints est présentée, origine géographique et origine sociale, celle-ci faisant apparaître un glissement d'un modèle surtout »aristocratique« – ne vaudrait-il pas mieux dire »nobiliaire«? – à une plus grande diversité, quand les autres classes sociales sont mieux représentées. Ces personnes d'exception ont beaucoup circulé avant de consacrer leur vie à Dieu et illustrent la mobilité sociale dans l'empire byzantin. Pour rompre avec le monde, le saint est souvent obligé de se déplacer, en particulier vers les hauts lieux de sainteté que fut toujours le désert et que la Bithynie devint à l'époque mésobyzantine. Mais certains ne s'éloignent que pour revenir, d'autres ne vont pas très loin et certains même restent sur place. Les voyages monastiques font apparaître la diversité des raisons: il faut assurer le service du monastère, aller visiter d'autres moines, régler des affaires personnelles, accomplir des pèlerinages et, surtout, se rendre à Constantinople pour les raisons les plus diverses car c'est là que se règlent toutes les questions importantes. Encore une fois, le saint est largement représentatif de la vie sociale générale. La fuite est une occasion privilégiée de circuler, que se soit pour échapper aux contraintes civiles ou militaires imposées au saint par sa condition sociale ou pour fuir le monde. La visite des pèlerins et des fidèles constitue un autre aspect de la circulation des personnes liée à la sainteté. Enfin, le chapitre 7 regroupe toutes les informations sur les routes terrestres ou maritimes que l'on peut tirer des textes hagiographiques sur les conditions concrètes des voyages et plusieurs cartes font apparaître quelques itinéraires remarquables ou représentatifs.

L'A. poursuit donc deux buts complémentaires: décrire la *xéniteia* comme un élément important de l'idéal de sainteté et montrer ce que l'hagiographie apporte à la connaissance de la circulation dans l'empire byzantin. La richesse de la documentation élargit les perspectives dans les deux domaines. Mais il est plus excitant encore par les nombreux problèmes qu'il pose. MALAMUT fonde son étude sur les »vies dites historiques, celles composées peu de temps après la mort du saint, celles dont on peut, sinon identifier l'auteur, du moins le percevoir assez nettement pour reconnaître dans son récit les réalités de l'époque« (p. 10). Aussitôt surgissent les difficultés, dont l'A. a parfaitement conscience, car il est difficile de distinguer les faits réels de ceux qui sont si fortement interprétés que la réalité s'évanouit, et de ceux qui sont inventés pour faire rentrer une vie particulière dans le moule hagiographique (par exemple, p. 56). Il est donc dangereux de parler de »fidèles biographes« (p. 55). De ce point de vue la réflexion est moins avancée chez les byzantinistes que chez les occidentalistes.

Une première précaution consiste à dépouiller systématiquement les *Analecta Bollandiana* et quelques autres revues spécialisées pour éliminer les faux grâce à une étude rigoureuse des manuscrits. Ainsi la vie de Porphyre, qui aurait vécu à la fin du IV^e siècle est un faux du VI^e (P. Peeters, La vie géorgienne de saint Porphyre de Gaza, dans: *Analecta Bollandiana* 58 [1940] 65–226). Mieux aurait valu analyser la vie de Jean Chrysostome ou de Maxime le Confesseur, qui voyagèrent beaucoup et pour lesquels nous disposons de nombreux témoignages complémentaires. La stylisation hagiographique, et donc l'idéal que l'auteur de la vie cherchait à imposer, apparaîtraient clairement. D'autre part des notions, comme celle de »fuite« suppo-

sent une analyse serrée du sens que le terme avait dans la langue des juristes et dans celle des hagiographes. Pour les premiers, c'est une faute contre l'État, pour les seconds, une vertu. Le législateur luttait vigoureusement contre la fuite des responsabilités incombant aux Sénateurs ou aux curiales mais a reconnu, et réglementé, le droit des clercs à se démettre de leurs obligations publiques; les auteurs de vies de saints dissimulent souvent l'abandon d'un poste en envisageant seulement l'abandon des biens, sans les complications administratives qui s'ensuivaient. La vie de Mélanie raconte, de manière exceptionnelle, les difficultés rencontrées par elle-même et par son époux Pinien pour se faire libérer des contraintes inhérentes au fait que leurs biens appartenaient au Sénat. Celle de Porphyre dit seulement: »un désir divin le saisit de quitter son pays, sa noble race, ses immenses richesses et d'embrasser la vie solitaire« sans préciser s'il a fui ou s'il s'est mis en règle en désignant un remplaçant pour les charges municipales qu'une telle fortune impliquait. Comprendre le genre hagiographique suppose la connaissance de ces contraintes légales qu'on respectait ou qu'on tournait.

Enfin il importe de bien analyser les concepts propres à la sainteté. La *xéniteia* – déplacement ou dépaysement – du laïc suppose un trajet; celle du saint peut se résumer à rompre avec le monde en montant sur une colonne dans son village. Dire que »la plupart des saints byzantins peuvent être qualifiés d'itinérants« vaut pour les plus célèbres d'entre eux. Mais on vénérât une foule de saints locaux en Egypte ou en Syrie. De ce point de vue, la lecture de l'*Histoire Philothée* de Théodoret de Cyr aurait permis d'étoffer le paragraphe sur les saints locaux (p. 126–128). En outre elle aurait montré comment s'est faite, entre le IV^e et le V^e siècle, la récupération par la noblesse protobyzantine de la sainteté, qui appartenait jusque-là à tous ceux qui avaient souffert à cause de leur foi. Le livre de MALAMUT invite donc à une réflexion plus poussée sur la sainteté byzantine et l'hagiographie, considérée comme un système de pensée. Il faudrait en particulier mettre en évidence ce qui sépare l'hagiographie occidentale, plus centrée sur les lieux où le saint était vénéré, de l'orientale, plus préoccupée de destins exceptionnels. C'est peut-être pourquoi les saints orientaux donnent davantage l'impression de circuler. L'exploitation des vies de saints pour une histoire sociale en sera facilitée.

HEINZELMANN nous situe au cœur de plusieurs questions essentielles pour notre propos. Les études sur le monde franc partent souvent du postulat de sa spécificité, et accentuent ce qu'elle a de réel. Celles qui étudient la vie culturelle jugent trop les productions de notre époque d'un point de vue antique, ce qui les dévalorise car les historiens de la cour impériale ou les poètes africains d'époque vandale sont sans conteste inférieurs à Virgile. La mise en évidence, chez Grégoire de Tours, d'une intention originale, fondée sur un »Bezugssystem« (système de pensée), fait voler ces carcans en éclat.

Grégoire n'est pas un chroniqueur naïf juxtaposant maladroitement des épisodes, généralement peu glorieux, de la vie sociale gauloise au VI^e siècle, mais un théologien de l'histoire, qui propose un système de gouvernement pour remédier aux dysfonctionnements d'un régime politique en quête de stabilité. La conclusion de l'ouvrage résume très clairement une étude divisée en quatre chapitres, après une introduction qui donne l'état de la recherche sur les *Historiarum libri decem* (Hist. et non HF, pour rompre avec la tradition qui veut faire de cette œuvre une *Histoire des Francs*). Comme la démonstration, d'une rigueur exemplaire, se fonde sur le renvoi constant au texte et sur la discussion de toutes les interprétations, on regrette que l'éditeur ait rejeté les notes en fin de volume – selon une pratique trop courante –, ce qui rend leur consultation difficile.

Le premier chapitre corrige maintes inexactitudes dans la biographie de Grégoire, présente sa famille en soulignant son appartenance à la haute noblesse gauloise d'où sortirent une foule d'évêques et analyse Hist. 10, 31. Ce dernier chapitre a une fonction essentielle car il rattache les évêques de Tours à saint Martin et met en valeur les nombreux ancêtres de notre auteur qui occupèrent le siège. Ces rappels n'expriment ni la vanité de Grégoire ni son désir de raconter une histoire ou des histoires. Le chapitre 2 montre d'ailleurs qu'il choisit très minutieusement

les épisodes de sa vie dont il fait mention. Les livres 5–10 ne sont en rien une autobiographie mais une interprétation théologique des rapports entre les évêques et les rois. Des événements précis et incontestables sont utilisés pour prouver une thèse: quand le roi ne s'entend pas avec les évêques, comme Chilpéric (l. 5–6), la situation du royaume se détériore; au contraire le *bonus rex* – c'est-à-dire le *christianus rex* – Gontran réussit dans ses entreprises (l. 7–8). Le rapprochement est fait constamment avec des épisodes bibliques pour prouver que, au VI^e siècle, comme dans le royaume d'Israël, le souverain réussit ou échoue en fonction de sa fidélité à Dieu. Le système de pensée de Grégoire s'est formé dans la méditation de l'Ancien Testament. En Gaule, cette fidélité s'exprime par la bonne entente avec les *sacerdotes Dei*.

Le livre 10 n'est pas conçu en fonction d'un personnage mais en fonction de l'Eglise. Celle de Gaule se rattache à l'Eglise universelle: le premier évêque de Tours fut envoyé par un évêque de Rome, successeur des apôtres (10, 31) et ce livre commence par l'élection de Grégoire le Grand. Les faits narrés visent à montrer que l'Eglise, fondée par le Christ, et considérée comme «communauté des saints», est l'instrument du salut promis au jour du Jugement dernier. L'Eglise actuelle, conçue comme la société chrétienne, est l'image de l'Eglise eschatologique, ensemble de ceux qui seront sauvés pour l'éternité. Par contre le monde d'ici-bas, et donc la monarchie qui l'administre, sont voués à l'anéantissement. Grégoire n'est en rien un historien crédule fasciné par les prodiges, mais un penseur qui les utilise dans un but précis et d'un très haut niveau intellectuel.

En outre, il argumente avec une extrême précision, même s'il se sent tenu, comme tout bon auteur, de prier le lecteur d'excuser son *stilus rusticior*. C'est pourquoi il maudit d'avance ceux qui modifieraient son œuvre. Dans leur état actuel, les Histoires comprennent deux grandes parties: celle qui traite de l'époque de Grégoire, dont nous avons parlé; celle qui raconte l'histoire universelle jusqu'à son accession à l'épiscopat (l. 1–4). L'ouvrage commence par un double prologue, celui de l'œuvre initiale qui s'achevait au moment de sa consécration comme évêque en 573 et celui de l'œuvre complète. Chaque livre traite un thème particulier, illustré par des récits indépendants les uns des autres – ce n'est donc pas une chronique – mais savamment organisés selon un double principe. D'abord le premier chapitre, le chapitre du milieu et le chapitre final sont intimement liés pour créer une dynamique. Ainsi le thème du livre 6 est donné dans le dernier chapitre (c. 46) qui décrit la mort du mauvais roi tandis que le premier donne la raison de sa chute, le déclenchement d'une guerre civile à cause de la *cupiditas* de Chilpéric, et que le chapitre du milieu (c. 27) raconte l'apogée du règne et les illusions du roi. Ensuite l'auteur utilise la typologie, au sens théologique du terme, pour exprimer ses convictions. Ainsi Martin devient l'image du Christ, fondateur, comme lui d'une nouvelle époque dans l'histoire du monde et sa mort le fait entrer dans l'Eglise eschatologique (*filiciter migravit ad Christum*). De même les rois contemporains sont des images des rois d'Israël et le sort des premiers doit s'interpréter à la lumière de celui que Dieu réserva aux seconds.

Dans le chapitre 4, HEINZELMANN définit la théologie de Grégoire dont les connaissances ne se limitaient pas à la lecture de Sulpice Sévère ou de Prudence, comme le prouve au moins son usage subtil de la typologie et sa familiarité avec l'œuvre d'Orose et, peut-être, celle de saint Augustin. Il maîtrise la distinction entre l'Eglise universelle et eschatologique, et les Eglises dirigées par les évêques. La première, dont le symbole est l'Eglise romaine, est l'Eglise de Dieu formée par la communauté des saints parmi lesquels Martin joue un rôle fondamental en tant que fondateur d'une nouvelle sainteté et guide charismatique d'une nouvelle société chrétienne. Les secondes ont pour mission de guider les hommes vers le salut en leur rappelant le devoir de pratiquer les vertus chrétiennes qui seules assurent le salut individuel, l'ordre social et la stabilité du pouvoir. En particulier, la charité s'impose à tous, surtout aux rois qui doivent non seulement ne pas toucher aux biens des Eglises mais aussi les accroître, non pour enrichir les évêques mais pour assurer la seule forme possible de redistribution des richesses, car l'Eglise assiste les pauvres. D'autre part, les prélats doivent jouer un rôle politique. L'administration des affaires locales leur revient entièrement et il faut les associer à toutes les décisions

politiques. Là réside l'explication de l'opposition entre Chilpéric et Gontran. Le premier voulut limiter la richesse des Eglises et séparer les affaires civiles des affaires religieuses; le second, au contraire, réunit le concile de Mâcon de 581 *tam pro causis publicis quam pro necessitatibus pauperum*, et manifesta son souci tant de la définition de la foi que des conséquences concrètes qui s'ensuivaient dans la question du repos dominical, en modifiant, dans l'édit de promulgation du concile de Mâcon de 585, les décisions des évêques dans un sens favorable aux opinions de Grégoire. L'A. rappelle, pour finir, que la manière dont les Histoires ont été copiées ou résumées au siècle suivant montrent que peu de gens partageaient ses conceptions de la société et de l'Eglise.

La nouvelle vision de Grégoire qui nous est proposée suscitera sans doute des réactions divergentes. Ceux qui lisent cet auteur pour lui-même seront séduits par la qualité de la démonstration qui ne laisse aucun coin du texte dans l'ombre et qui est parfaitement cohérente. Ceux qui ont l'habitude d'utiliser l'évêque de Tours comme source historique seront peut-être plus réticents, comme il arrive souvent quand un livre contraint à une révision radicale de ses propres perspectives. En effet, si les Histoires ne sont pas une chronique mais un ouvrage théologique, notre vision de la Gaule au VI^e siècle, qui dépend presque exclusivement d'elles, est à reconsidérer entièrement. Par exemple, la volonté d'imposer l'idée que les évêques doivent seuls diriger à côté des rois et l'insistance sur les comportements individuels conduit notre théologien à s'intéresser fort peu aux réalités administratives (p. 158). Il ne faut pas en conclure que les institutions civiles avaient disparu, comme BARNWELL l'a fort bien vu. De même nous entrevoyons à peine que l'évêque n'est pas le seul chef d'une institution municipale encore vivante. Dans ce domaine aussi, le particularisme est plus faible que CITY ne le laisse croire. En outre, il existait, entre les riches, charitables ou cupides, et les pauvres qui vivaient de l'assistance, toute une classe moyenne, plus importante qu'il n'y paraît. Ainsi les textes sur les marchands, cités par SIEMS – après D. Claude –, seront susceptibles d'une interprétation plus stricte, comme ceux qui traitent de charité (cf. STERNBERG), quand on aura reconnu l'intention exacte de notre théologien. Quant à l'accumulation de prodiges et de catastrophes, elle ne prouve ni la crédulité de l'auteur ni l'existence d'une société totalement désorganisée et superstitieuse, mais un choix conscient, en fonction d'un système de pensée fort élaboré. D'ailleurs Grégoire continue là la tradition historiographique antique qui cherchait dans les faits extraordinaires des signes pour l'interprétation des événements politiques et, bien que gaulois et pourvu d'une culture ecclésiastique, il n'était pas moins intelligent que l'italien Venance Fortunat. Le plus important peut-être tient au fait que sa prétendue rusticité découle de notre incapacité à le comprendre car il a composé une œuvre trop subtile pour nous qui n'avons plus la même culture et qui n'avons pas toujours la prudence de ne pas tenir pour sots ceux qui ne nous sont pas directement accessibles.

Surtout Grégoire nous révèle la précocité d'une nouvelle conception des rapports entre l'Eglise et l'Etat que l'on pouvait croire typique du moyen âge »classique«. HEINZELMANN la suggère mais elle mérite qu'on insiste. Les empereurs romano-byzantins possédaient une légitimité que personne ne songeait à mettre en doute, pas même les théologiens qui défendaient le plus fermement les valeurs chrétiennes (cf. F. Dvornik, *Early Christian and Byzantine political Philosophy*, Dumbarton Oaks 1966). Les rois germaniques étaient au contraire en position d'infériorité: leur installation était bien postérieure à la naissance du christianisme et même à son triomphe du IV^e siècle; ils régnaient sur des parties de l'Empire alors que l'Eglise était universelle. Grégoire a vu le premier ce qui fut le thème majeur des discussions postérieures. L'antériorité et l'universalité donnaient à l'Eglise une légitimité supérieure à celle de tous les pouvoirs d'Occident. Elles justifiaient donc une prétention à revendiquer une supériorité et un droit de regard sur l'action des souverains. Sans contester aux rois le droit de choisir les évêques et de réunir les conciles, il affirmait que leur succès ici-bas et leur salut futur dépendait de l'Eglise. Ainsi s'explique l'acharnement mis par les intellectuels proches des cours à vider son œuvre de son contenu idéologique.

L'importance du livre de HEINZELMANN tient à ce qu'il montre, en restituant le système de pensée de Grégoire de Tours dans toute son originalité et toute sa force, que continuité de l'Empire au moyen âge et fortes similitudes entre l'Occident et l'Orient ne signifient pas immobilisme ou uniformité.

*

Les pages qui précèdent suggèrent une voie pour un approfondissement de la recherche. Notre période est largement étudiée et les progrès sont considérables d'année en année. La primauté de la critique, au sens grec du terme, qui est le propre du compte rendu, ne doit pas masquer la richesse des apports. Les lois sont étudiées avec une rigueur exemplaire; les historiens abandonnent de plus en plus la perspective nationale pour replacer les sources de leur pays dans le cadre général de l'époque; des progrès sensibles sont réalisés dans l'étude conjointe de son versant antique et de son versant médiéval; occidentalistes et byzantinistes font des incursions dans le domaine qui leur est le moins familier; archéologie et sources écrites sont confrontées par des chercheurs qui dominent un dossier complet. Il faudrait peut-être réfléchir davantage sur les contraintes propres du travail historique qui sera toujours un ensemble de points de vue actuels sur des points de vue passés. Nous remarquons surtout dans les sources ce que notre formation, les préoccupations de notre époque et nos goûts nous conduisent à y voir; il convient donc d'intensifier les échanges pour élargir le point de vue de chacun; les rencontres de plus en plus nombreuses entre historiens y contribuent largement. Mais il convient aussi de prendre une conscience nette du point de vue de nos sources. Les archéologues s'emploient à définir le contexte dans lequel les trouvailles sont faites car une monnaie prise dans du ciment n'a pas la même signification que la même pièce trouvée dans un vase soigneusement dissimulé. De même les historiens des sources écrites devraient avoir une conscience plus claire du point de vue de ceux qui les ont rédigées. Personne n'écrit pour rien, car c'est une activité pénible, et personne n'écrit sans se plier aux lois d'un genre: le juriste utilise une technique rigoureuse et contraignante, tout comme le poète, le chroniqueur ou le théologien. A nous de découvrir le genre pratiqué par un auteur, comme nous le rappelle le cas de Grégoire de Tours. Si on entend par système de pensée l'ensemble formé par les méthodes employées et les buts poursuivis, on obtiendra divers systèmes, selon le niveau auquel on se place. Ainsi s'imbriquent et se complètent un système de pensée commun à toute l'époque – par exemple la faible considération pour le commerce et les activités productives –, un système de pensée propre à chaque genre – le droit germanique obéit aux contraintes de son époque et se situe dans une position particulière par rapport au droit antique – et un système de pensée particulier à chaque auteur: celui de Grégoire de Tours n'est pas celui de Grégoire le Grand. On évitera donc de se laisser entraîner par une source et, par exemple, de croire que l'administration mérovingienne était peu nombreuse et impuissante sous prétexte que Grégoire de Tours en fait peu de cas. On rétablira aussi le système de pensée dominant dans les sociétés protomédiévales qui n'est ni celui de l'Antiquité ni celui du moyen âge et encore moins le déclin de l'un et l'amorce de l'autre. Il fit lentement éclater les cadres antiques avec un dynamisme indéniable, sans se douter qu'il préparait un futur particulier. S'en souciait-il?